

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE DU LOUVRE

Décision n° 2016-15

Le président de l'Etablissement public du musée du Louvre

- Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques ;
- Vu le décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre ;
- Vu le décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret du 5 avril 2013 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée du Louvre ;
- Vu l'avis du comité technique rendu lors de sa séance du 12 octobre 2016 ;

décide

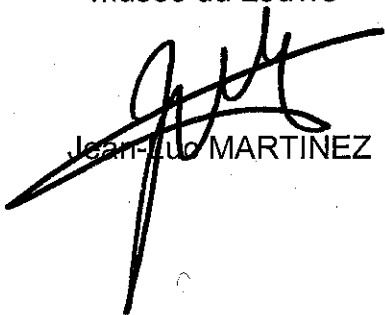
Article 1 : Les jours fériés pendant lesquels le musée sera fermé en 2017 sont les suivants :

Dimanche 1^{er} janvier 2017
Lundi 1^{er} mai 2017
Mardi 15 août 2017
Lundi 25 décembre 2017

Article 2 : L'administrateur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

18 OCT. 2016

Le président de l'Etablissement public du
musée du Louvre


Jean-Luc MARTINEZ